



AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE AU 1^{ER} AVRIL 2021

DÉCOUVREZ LE SOMMAIRE
DES AMÉLIORATIONS APPORTÉES
AU PROGRAMME DE FORMATION
CONTINUE OBLIGATOIRE

 **TÉLÉCHARGEZ LE PROGRAMME COMPLET**

01

RECONNAISSANCE

- Autoapprentissage de type social ou informel
- Participation à un comité ou à un conseil d'administration
- Heures de formation suivies pendant un repas

02

SIMPLIFICATION DE DÉCLARATION

- Communautés de pratique
- Mentorat
- Rédaction et publication d'articles

03

CLARIFICATION

- Définition de l'apprentissage
- Méthode de calcul des heures pour la rédaction et la publication d'articles
- Fiches d'autoréflexion pour faciliter la collecte des pièces justificatives

04

ASSOUPLISSEMENT

- Retrait de la durée minimale d'une activité
- Critères de participation aux communautés de pratique